

Notre compte-rendu met en regard les déclarations, propositions et avis de la CGT avec les réponses et décisions de l'administration sur les points de l'ordre du jour et les divers sujets abordés.

#### Sur la prévention du harcèlement et de la souffrance au travail

Les représentant-e-s du personnel au CHSCT d'administration centrale et au CHSCT ministériel ont reçu une mise au point des précédent-e-s DRH et secrétaire général, s'inscrivant en faux quant aux déclarations tenues sur Cnews par l'ancienne ministre Ségolène Royal qui a déclaré que la hiérarchie aurait cherché à dissimuler un cas de harcèlement sexuel connu depuis 2015 à la DAEI.

Au-delà de la récupération politicienne et démagogique qui en est faite aujourd'hui, il faut souligner que la situation à la DAEI n'a été portée à la connaissance du CHSCT d'administration centrale (et des agents) que par un article de Médiapart en juin 2016.

La CGT a alors demandé en séance du CHSCT du 24 juin 2016 et ultérieurement :

- des éclaircissements sur les faits et sur les mesures prises pour protéger les agents : des réponses partielles ont été apportées, en l'attente des conclusions d'un rapport du CGEED dont nous n'avons finalement rien su ;
- qu'un retour soit fait au CHSCT afin qu'une analyse des dysfonctionnements puisse être effectuée et que des mesures de prévention soient prises pour l'avenir : aucune suite n'a été donnée jusqu'à aujourd'hui malgré l'engagement de l'administration sur ce point ;
- que la prévention du harcèlement sous toutes ses formes soit inscrite au programme de prévention 2016-2018 de l'administration centrale : nous avons obtenu l'ajout d'une mesure, la DRH ayant toutefois tenu à remplacer le mot «*harcèlement*» par «*comportements inadaptés*», euphémisation contre laquelle nous avons protesté car elle comporte une part de déni. Aucune des mesures envisagées n'a été réalisée jusqu'alors à notre connaissance. Nous notons qu'une journée de «*sensibilisation à la prévention des RPS, à la discrimination et au harcèlement*» est organisée le... 22 décembre 2017. Une telle date a l'air d'avoir été choisie pour que personne n'y aille ! De plus, la session est réservée aux managers. Il convient que tous les agents soient informés sur ces sujets et sur les aides qui peuvent leur être apportées.

Le DRH a indiqué qu'il n'y avait pas eu de qualification juridique de harcèlement pour les faits constatés à la DAEI mais que les importants dysfonctionnements managériaux avaient donné lieu à des sanctions disciplinaires. Le CHSCT d'AC est cependant toujours en attente d'un travail sur les enseignements à tirer des problèmes rencontrés et sur les mesures de prévention collective à prendre pour l'avenir.

**La CGT a demandé par ailleurs à plusieurs reprises que soit mise en place une procédure d'intervention d'urgence dans les cas de souffrance collective au travail de services entiers, connue de la DRH et des services de prévention : aucun aboutissement à ce jour.**

#### Sur le bilan 2017 du programme de prévention 2016-2018

La DRH a acquiescé à la demande de la CGT que l'administration ne modifie pas unilatéralement les objectifs (qui ont été votés par le CHSCT) en cours de route, même s'ils ne sont pas effectivement réalisés.

Pour la CGT, la prévention en administration centrale suscite de nombreuses interrogations. Peut-il y avoir prévention sans médecin de prévention en nombre suffisant, sans que les visites médicales obligatoires soient faites, sans alerte en cas de dépassements importants ou répétés des temps de travail légaux, sans prise en compte par l'administration, de façon délibérée, de l'expertise Technologia qui avait notamment conclu que les performances de protection acoustique de la Tour Séquoia étaient insuffisantes, ce qui s'est largement vérifié ? La DRH nous a à maintes reprises été répété que le cabinet médical devait être regroupé

en Arche, sans annexe en Séquoia, afin d'optimiser son action en matière de prévention. Mais comment ? Nous attendons lors d'un prochain CHSCT un bilan et des perspectives : comment faire pour fidéliser les médecins de prévention, dont le turn over est inquiétant ? Comment assurer dans des délais raisonnables un RDV médical aux agents qui en ont besoin ? Quel est le rôle du cabinet infirmier, quels moyens et quelle visibilité lui donne-t-on ?

Nous notons toutefois des réponses à des demandes syndicales :

- une formation sur «*l'usage de courriels et le droit à la déconnexion*» est programmée le 15 décembre 2017,
- une salle de repos sera expérimentée en Tour Séquoia dans une pièce d'une double trame à aménager au 1<sup>er</sup> étage près du centre de documentation. Une seconde devrait ensuite être installée en Arche sud.

### **Sur la prise en compte du handicap en administration centrale**

Pour la CGT, le handicap doit être mieux pris en compte en administration centrale. Lors d'une enquête de prévention à la suite du suicide d'un agent non voyant, il était apparu que cet agent n'avait quasiment pas de travail. Nous savons qu'il y a d'autres personnes dans cette situation déprimante ou qui rencontrent des difficultés d'accessibilité comme, nous le rappelons, avec les ascenseurs mal adaptés, dans l'Arche mais aussi en Tour Séquoia. Une vigilance particulière doit aussi être appliquée en cas de réorganisation.

Le DRH en convient et se dit prêt à rechercher une solution aux cas qui le nécessiteraient.

SPSSI a indiqué qu'une étude était (encore !) en cours pour améliorer l'accessibilité des ascenseurs de l'Arche, soit par l'installation d'un clavier tactile à chaque étage soit par la pose d'un repaire au niveau de la touche 5. En TS, la temporisation de fermeture des portes, actuellement trop rapide, sera revue à l'occasion de prochains travaux de rénovation des ascenseurs.

La convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP, qui contribue au financement d'aménagements de postes, de transports adaptés, de mise en accessibilité...) est en cours de renégociation. Mais les crédits du FIPHFP sont en baisse : 132 millions d'euros en 2016, 120 en 2018.

### **Sur les suites de l'intoxication de 9 agents de Compass (restauration) en Tour Séquoia**

Ces agents ont été intoxiqués à la suite de la pulvérisation d'un biocide anti-cafards dans les vestiaires. Les membres du CHSCT ont visité ces vestiaires (étroits et mal entretenus mais, selon SPSSI, normalement ventilés), un rapport a été fait avec des préconisations. Des solutions anti-cafards alternatives non chimiques vont être recherchées, le nettoyage amélioré et le responsable du restaurant invité à faire connaître à SPSSI les besoins complémentaires en équipements ou travaux (pour la CGT, tous ces besoins auraient dû être recensés et satisfaits avant l'installation en Tour Séquoia où les agents de la restauration sont particulièrement mal traités).

### **Sur la situation des agents en affectation temporaire**

Au 20 novembre 2017, 62 agents, majoritairement des cadres, sont rattachés temporairement à la DRH, dont 22 depuis plus d'un an et 17 depuis plus de 2 ans. 52 exercent une mission temporaire. Un plan d'action personnalisé d'accompagnement et la fixation de règles homogènes de gestion sont en cours d'élaboration. Pour les agents de catégorie C, un accompagnement peut être réalisé par une chargée de mission de CRHAC3. S'il nous a été indiqué que les 2 agents placés dans des espaces de confidentialité avaient été relogés, conformément à la demande de la CGT, il n'a pas été donné de précisions sur les conditions d'installation en Arche et en Tour Séquoia de l'ensemble des personnes concernées. Nous rappelons qu'elles doivent être identiques à celles des autres agents.

### **Sur les travaux d'amélioration des conditions de travail à la reprographie**

Une amélioration de la climatisation (la température atteignait 30° quand les machines étaient en marche) et la mise en place d'un système d'aspiration dans le local d'encollage ont enfin été réalisés, qui donnent des résultats satisfaisants. Reste à veiller au calage des machines sur les sols qui n'ont pas été ré-agrésés lors des travaux et à améliorer le confort des bureaux. Le service de la diffusion pourra quant à lui utiliser un local de stockage jusqu'alors dédié à Eiffage (pour ses milliers d'enveloppes qui jusqu'alors traînaient dans les couloirs des sous-sols) et SPSSI doit installer un éclairage d'appoint.

### **Sur les signalements au registre de santé et de sécurité au travail**

Nous observons une augmentation du nombre de signalements. Une bonne part est due aux problèmes d'installation en Arche sud, qui date quand même de maintenant 7 mois. Nous voyons par ailleurs apparaître quasiment à chaque séance désormais des signalements RPS. Cette hausse résulte en partie, et c'est une bonne chose, de l'appropriation par les agents du registre santé/sécurité et de leur reconnaissance du rôle du CHSCT. La CGT propose qu'un travail commun soit fait pour permettre une amélioration du suivi, des échanges d'informations (entre la DRH et SPSSI notamment), un retour d'information aux agents ou aux services et le traitement concerté avec le CHSCT des problèmes récurrents.

### **Sur les accidents de service et de trajet**

Entre le 2 mai et le 24 octobre 2017, 26 accidents professionnels ont été reconnus imputables au service, dont 15 accidents de trajet qui en constituent toujours la majorité, la plupart étant des accidents de transports en commun.

La CGT rappelle régulièrement la nécessité d'une augmentation de l'offre de logements de proximité dans le parc ministériel, qui contribuerait à la diminution des temps de transport domicile/travail. Les 100 000 euros prévus en PLF 2018 pour augmenter les conventions de logement en administration centrale constitue une amorce de réponse, mais très insuffisante. Après plusieurs années de baisse, cela ne permet de réserver que 2 ou 3 logements supplémentaires, dont on peut pourtant remarquer le faible coût : les conventions durant 25 ans, le coût annuel par logement pour le ministère est inférieur à 3000 euros. Plus globalement, la politique gouvernementale de réduction des crédits alloués au logement social (1,7 milliard en moins dès 2018) ne va pas dans le bon sens.

Un des accidents relève des risques psycho-sociaux et doit amener la DRH à entamer une action de prévention dans le service concerné.